Commune de

# Bézu-Saint-Éloi

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Servitudes d'Utilité Publique

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 11/12/2020 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Bézu-Saint-Éloi,
Le Maire,

DOSSIER APPROUVÉ

ARRETE LE : 06/12/2019
APPROUVE LE : 11/12/2020


auddicé urbanisme
auddice.com

Agence Hauts-de-France (siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Val-de-Loire
Zone d'activités Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie
Parc d'activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01


## Légende

**AC1 : Servitude de protection des monuments historiques inscrits**

Eglise de Bernouville, inscrite le 26 Décembre 1927

Donjon du château de Neaufles Saint Martin, inscrit le 17 avril 1926

**AC2 : Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits**

Site de la vallée de la Lévrière, inscrit le 28 janvier 1983

**AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales :**

Périmètres de protection du captage "Les Bois de la Tour de Neaufles Saint Martin à Bézu-Saint-Eloi", arrêté préfectoral du 12 avril 2018 :

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

**I4 : Servitude relative à l'établissement de canalisations électriques**

Liaison 63Kv Gournay - Etrépagny

Liaison 63Kv Trie Château - Etrépagny

**I7 : Servitude de protection relative au stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles**

Stockage souterrain du Vexin, périmètres de stockage et de protection, par décret du 4 Octobre 1984

**T1 : Servitude relative aux chemins de fer**

Ligne de Gisors à Pont de l'Arche

**T5 : Servitude aéronautique de dégagement**

Aérodrome d'Etrepagny, instituée par arrêté ministériel du 26 avril 2019

**T7 : Servitude aéronautique**

Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent à l'ensemble du territoire communal

**Données manquantes :**

**PT3 : Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques :**
- Câble RG2720G
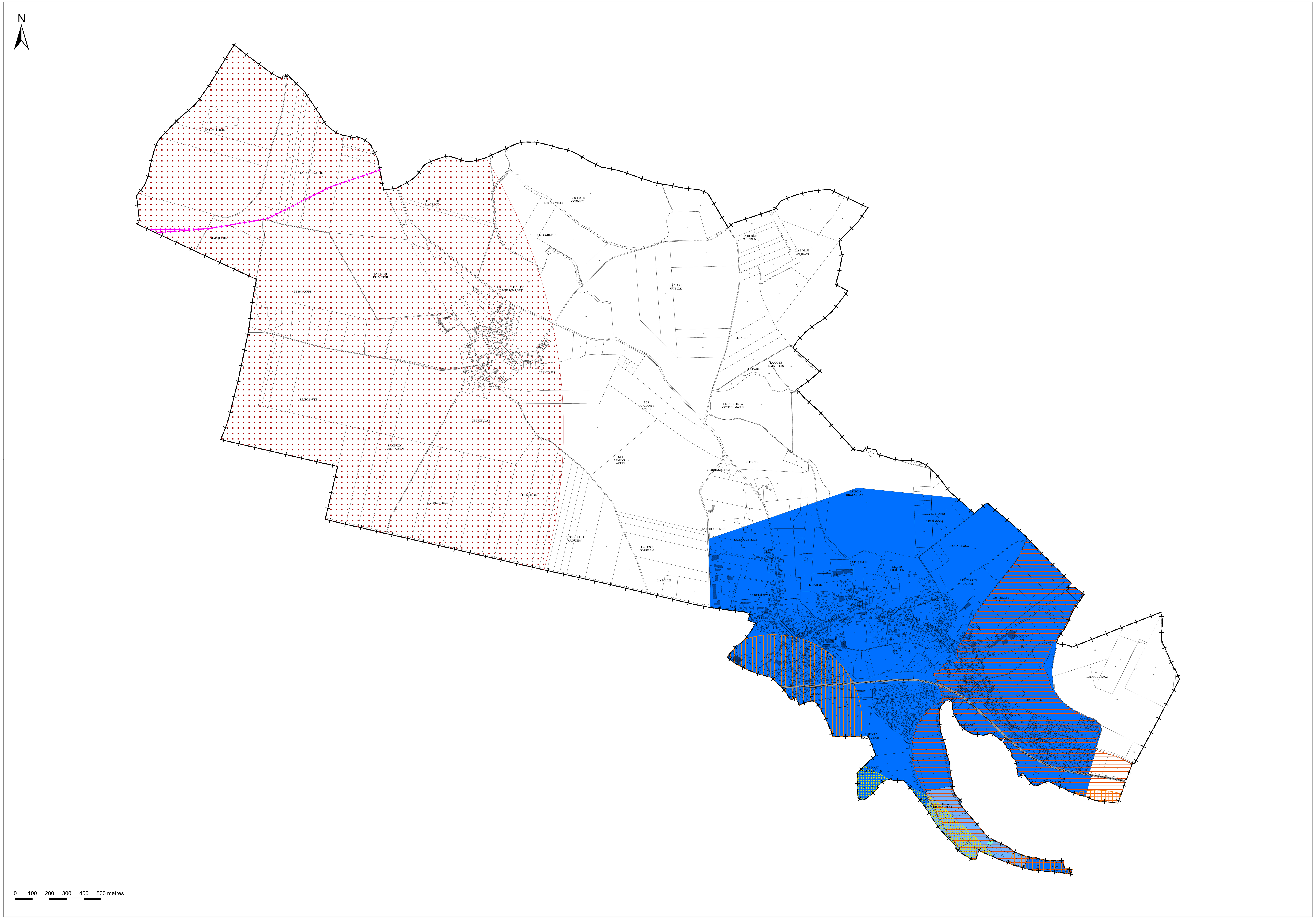
Les fiches décrivant ces servitudes et leurs effets sont consultables sur le site ci-dessous :
http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/servitudes-d-utilite-publiques-sup-r978.html